

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 13 Juin 2013
A 10 H 00

PREMIERE RESOLUTION : LECTURE DU RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2012 approuve le rapport de gestion tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire , prend acte du Rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2012 et entrant dans le cadre d'application des articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales et approuve l'ensemble de ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de la société durant l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice 2012 arrêté à 11 263 815 Dinars approuve la proposition du conseil d'administration tenu le 26 Mars 2013 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat net de l'exercice	11 263 815
Résultat reporté	12 609 121

1 ^{er} reliquat	23 872 936
Dividendes 33,3% du capital	9 990 000

2 ^{ème} reliquat	13 882 936

Prélèvement Fonds social (5%) du résultat net de l'exercice	563 190

Report à nouveau	13 319 000

Le solde soit de 13 319 000 Dinars est reporté sur l'exercice suivant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

La date de distribution des dividendes est prévue pour **Fin Juillet 2013**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2013, de fixer le montant des jetons de présence revenant à chaque Administrateur, au titre de l'exercice 2012 et 2013, à la somme de **six cent vingt cinq bruts par présence**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEMETIEME RESOLUTION : REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2013, de fixer le **montant total** des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit, et ce au titre de l'exercice 2013, à **la somme totale de vingt mille (20 000, 000) dinars bruts** à répartir entre les membres .

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : DECLARATIONS DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Mr Président du Conseil et Mrs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION: POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à mn. Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ,le secrétaire et par tous les membres du bureau

LE PRESIDENT DE SEANCE

LES SCRUTATEURS

-

LE SECRETAIRE DE LA SEANCE